

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
188<sup>e</sup> année  
18 octobre 2012  
n° 36 / 7529<sup>e</sup>  
pages 2377 à 2440



## CHRONIQUE / Entreprise individuelle

L'EIRL à patrimoines multiples  
ou questionnaire à choix multiples,  
> Véronique Legrand

2402

### ÉDITO

2377 Vie privée, dame publique, *Félix Rome*

### TRIBUNE

2399 Evaluer l'évaluateur : la Cour des comptes et les facultés de droit, *Olivier Beaud*

### POINT DE VUE

2400 La renonciation à l'assistance d'un avocat en garde à vue est-elle conforme aux exigences du procès équitable ?, *Pierre-François Veil et David Père*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

2408 **Chronique** : L'instrumentalisation du droit des sociétés : les sociétés publiques locales, *Bruno Dondero*

2412 **Panorama** : Droit de la copropriété, *Pierre Capoulade, Daniel Tomasin et Patrice Lebatteux*

2425 **Notes** : Le colloque et l'indépendance de l'arbitre : vers une définition jurisprudentielle, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 4 juill. 2012, Benoit Le Bars*

2429 Le représentant des coïndivisaires, désigné sur le fondement de l'article L. 225-110, alinéa 2, du code de commerce, peut être un associé, *note sous Com. 10 juill. 2012, Franck Marmoz*

2432 **Discrétion ou contrainte** : la nomination aux emplois supérieurs de l'Etat, *note sous CE 11 juill. 2012, André Legrand*

2435 L'exigence de simultanéité, nouveau principe directeur du procès civil, *note sous Cass., avis, 25 juin 2012, Céline Alcalde*

### ENTRETIEN

2440 Alexandre Boiché - Prévenir l'enlèvement illégal d'enfants :  
précisions du décret n° 2012-1037 du 10 septembre 2012

DALLOZ

321236

9 782993 212363

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE,  
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)  
Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)  
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédicte BÉDOUSSAC  
Abonnements: Yvette NAY, Directrice  
80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex  
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable  
Tél: 03 20 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)  
Etranger: 464 € HT  
Prix au numéro: 19,40 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1017 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Octobre 2012

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval  
« Recueil / RDI »  
et un encart jeté  
« Cahiers de la justice »

# SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

2377 Vie privée, dame publique



2380

## DROIT DES AFFAIRES

### Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement disproportionné: « créancier professionnel » et « caution non avertie », Com. 2 oct. 2012

Livret A: nouvelles vérifications préalables  
Lutte contre le blanchiment: renforcement des obligations de vigilance

### Concurrence-Distribution

Rupture d'une relation établie: extension de la notion, Com. 25 sept. 2012

Autorité de la concurrence: constitutionnalité de l'organisation et du pouvoir de sanction, Cons. const., 12 oct. 2012

### Contrat d'affaires

Refus d'embarquement: grève du personnel de l'aéroport, CJUE 4 oct. 2012

Refus d'embarquement: indemnisation pour retard du premier vol, CJUE 4 oct. 2012

Contrat d'affrètement aérien: responsabilité du frèreur, Com. 2 oct. 2012

### Entreprise en difficulté

Saisie-attribution: dénonciation au débiteur avant sa mise en liquidation judiciaire, Com. 2 oct. 2012

Aide d'Etat: prorogation des lignes directrices de la Commission

Conflit de lois: action en nullité de la période suspecte, Com. 2 oct. 2012

Déclaration de créance: fait générateur de la créance de défaut de conformité, Com. 2 oct. 2012

### Fonds de commerce et commerçants

Loyers commerciaux: indice du deuxième trimestre 2012

Bail commercial: point de départ des intérêts moratoires, Civ. 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

Bail commercial: détermination des charges locatives, Civ. 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

Indemnité d'éviction: point de départ de la pénalité de retard, Civ. 3<sup>e</sup>, 2 oct. 2012

### Société et marché financier

Gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants: rapport 2012 de l'AMF

2391

## DROIT CIVIL

### Bien-Propriété

Associations communales de chasse agréées: conventionnalité, CEDH 4 oct. 2012

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance mixte: résiliation par l'assureur, Civ. 2<sup>e</sup>, 4 oct. 2012

Assurance automobile: recours des tiers payeurs, Civ. 2<sup>e</sup>, 4 oct. 2012

Assurance: validité d'une clause d'exclusion de garantie, Civ. 3<sup>e</sup>, 26 sept. 2012

Dénonciation calomnieuse: prescription de l'action en réparation, Civ. 2<sup>e</sup>, 4 oct. 2012

## Famille-Personne-Succession

Impossibilité d'adopter un enfant recueilli par kafala: conventionalité, CEDH 4 oct. 2012

2393

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

Habitation à loyer modéré: charge récupérable pour un pavillon individuel, Civ. 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

Bail rural: continuation au profit des associés d'une société agricole, Civ. 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

### Construction-Urbanisme

Répertoire des logements locatifs sociaux: informations et destinataires

Contrat de réservation: portée de la mention de la date, Civ. 3<sup>e</sup>, 26 sept. 2012

Logement social: adoption définitive de la loi Copropriété

Administration provisoire: demande de rétractation de l'ordonnance, Civ. 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

2395

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

### Droit européen

Traité européen: adoption du projet de loi de ratification par le Parlement

2396

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Excès de vitesse: preuve de l'identité du conducteur, Crim. 18 sept. 2012

Conduite sans permis: audition en garde à vue et perte de la totalité des points, Crim. 18 sept. 2012

### Procédure pénale

Surveillance électronique: prolongation par le juge d'instruction, Crim. 3 oct. 2012

2397

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Décentralisation: principaux axes du projet de loi

France Télécom: constitutionnalité du maintien de corps de fonctionnaires, Cons. const., 12 oct. 2012

### Environnement

Développement de l'énergie éolienne: incidents de séance à l'Assemblée

2398

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

### Procédure civile

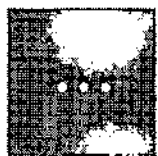
Exception de procédure: invocation par le demandeur, Civ. 2<sup>e</sup>, 27 sept. 2012



## TRIBUNE

2399

Evaluer l'évaluateur: la Cour des comptes et les facultés de droit par Olivier Beaud



## POINT DE VUE

2400

La renonciation à l'assistance d'un avocat en garde à vue est-elle conforme aux exigences du procès équitable? par Pierre-François Veil et David Père



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

2402

L'EIRL à patrimoines multiples ou questionnaire à choix multiples? par Véronique Legrand

2408

L'instrumentalisation du droit des sociétés: les sociétés publiques locales par Bruno Dondero

### PANORAMA

2412

Droit de la copropriété par Pierre Capoulade, Daniel Tomasin et Patrice Lebatteux

### NOTES

2425

Le colloque et l'indépendance de l'arbitre: vers une définition jurisprudentielle, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 4 juill. 2012 par Benoit Le Bars

2429

Le représentant des coïndivisaires, désigné sur le fondement de l'article L. 225-110, alinéa 2, du code de commerce, peut être un associé, note sous Com. 10 juill. 2012 par Franck Marmoz

2432

Discrétion ou contrainte: la nomination aux emplois supérieurs de l'Etat, note sous CE 11 juill. 2012 par André Legrand

2435

L'exigence de simultanéité, nouveau principe directeur du procès civil, note sous Cass., avis, 25 juin 2012 par Céline Alcalde



## ENTRETIEN

2440

Alexandre Boiché - Prévenir l'enlèvement illégal d'enfants: précisions du décret n° 2012-1037 du 10 septembre 2012

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE,  
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)  
Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)  
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédicte BÉDOUSSAC  
Abonnements: Yvette NAY, Directrice  
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex  
Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable  
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)  
Etranger: 464 € HT  
Prix au numéro: 19,40 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1017 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Octobre 2012

## Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval  
« Recueil / RDI »  
et un encart jeté  
« Cahiers de la justice »

# SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

2377 Vie privée, dame publique



2380

## DROIT DES AFFAIRES

### Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement disproportionné: « créancier professionnel » et « caution non avertie », *Com.* 2 oct. 2012

Livret A: nouvelles vérifications préalables  
Lutte contre le blanchiment: renforcement des obligations de vigilance

### Concurrence-Distribution

Rupture d'une relation établie: extension de la notion, *Com.* 25 sept. 2012

Autorité de la concurrence: constitutionnalité de l'organisation et du pouvoir de sanction, *Cons. const.*, 12 oct. 2012

### Contrat d'affaires

Refus d'embarquement: grève du personnel de l'aéroport, *CJUE* 4 oct. 2012

Refus d'embarquement: indemnisation pour retard du premier vol, *CJUE* 4 oct. 2012

Contrat d'affrètement aérien: responsabilité du fréteur, *Com.* 2 oct. 2012

### Entreprise en difficulté

Saisie-attribution: dénonciation au débiteur avant sa mise en liquidation judiciaire, *Com.* 2 oct. 2012

Aide d'Etat: prorogation des lignes directrices de la Commission

Conflit de lois: action en nullité de la période suspecte, *Com.* 2 oct. 2012

Déclaration de créance: fait générateur de la créance de défaut de conformité, *Com.* 2 oct. 2012

### Fonds de commerce

#### et commerçants

Loyers commerciaux: indice du deuxième trimestre 2012

Bail commercial: point de départ des intérêts moratoires, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

Bail commercial: détermination des charges locatives, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

Indemnité d'éviction: point de départ de la pénalité de retard, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 2 oct. 2012

### Société et marché financier

Gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants: rapport 2012 de l'AMF

2391

## DROIT CIVIL

### Bien-Propriété

Associations communales de chasse agréées: conventionnalité, *CEDH* 4 oct. 2012

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance mixte: résiliation par l'assureur, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 4 oct. 2012

Assurance automobile: recours des tiers payeurs, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 4 oct. 2012

Assurance: validité d'une clause d'exclusion de garantie, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 26 sept. 2012

Dénonciation calomnieuse: prescription de l'action en réparation, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 4 oct. 2012

## Famille-Personne-Succession

Impossibilité d'adopter un enfant recueilli par kafala: conventionalité, *CEDH* 4 oct. 2012

2393

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

Habitation à loyer modéré: charge récupérable pour un pavillon individuel, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

Bail rural: continuation au profit des associés d'une société agricole, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

### Construction-Urbanisme

Répertoire des logements locatifs sociaux: informations et destinataires

Contrat de réservation: portée de la mention de la date, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 26 sept. 2012

Logement social: adoption définitive de la loi

### Copropriété

Administration provisoire: demande de rétractation de l'ordonnance, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 3 oct. 2012

2395

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

### Droit européen

Traité européen: adoption du projet de loi de ratification par le Parlement

2396

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Excès de vitesse: preuve de l'identité du conducteur, *Crim.* 18 sept. 2012

Conduite sans permis: audition en garde à vue et perte de la totalité des points, *Crim.* 18 sept. 2012

### Procédure pénale

Surveillance électronique: prolongation par le juge d'instruction, *Crim.* 3 oct. 2012

2397

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Décentralisation: principaux axes du projet de loi

France Télécom: constitutionnalité du maintien de corps de fonctionnaires, *Cons. const.*, 12 oct. 2012

### Environnement

Développement de l'énergie éolienne: incidents de séance à l'Assemblée

2398

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

### Procédure civile

Exception de procédure: invocation par le demandeur, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 27 sept. 2012